

LES ENJEUX DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DE L'ETAT DE SANTE DES INTERIMAIRES

Jeudi 25 juin 2015



Réglementation

Mme Nicole GROLLEAU

Inspectrice du Travail - Unité Centrale - DIRECCTE
PACA

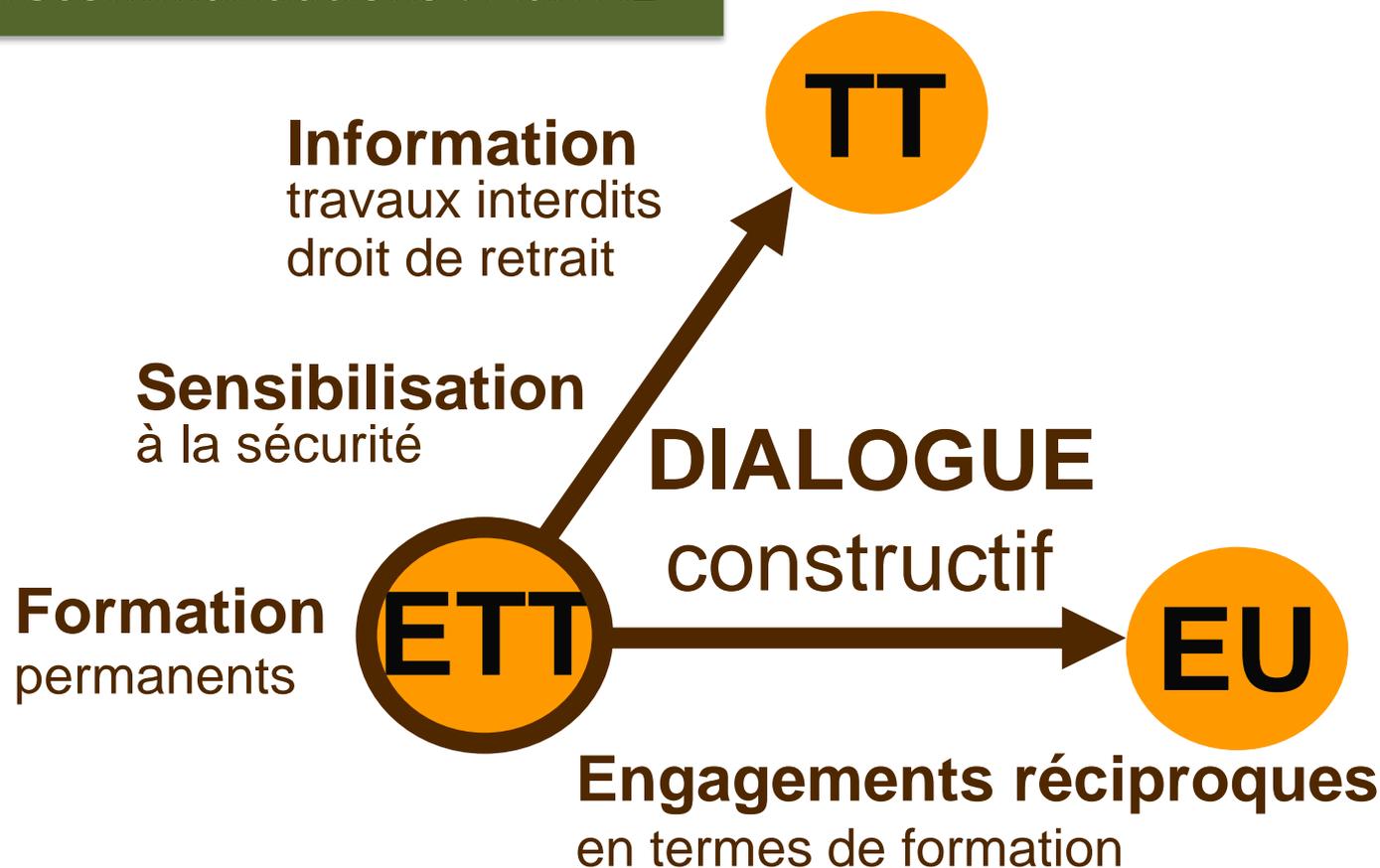
Les enjeux de la prévention et du suivi de l'état de santé des intérimaires

M. Jean-François ADAM

Ingénieur Conseil Régional Adjoint CARSAT Sud- Est

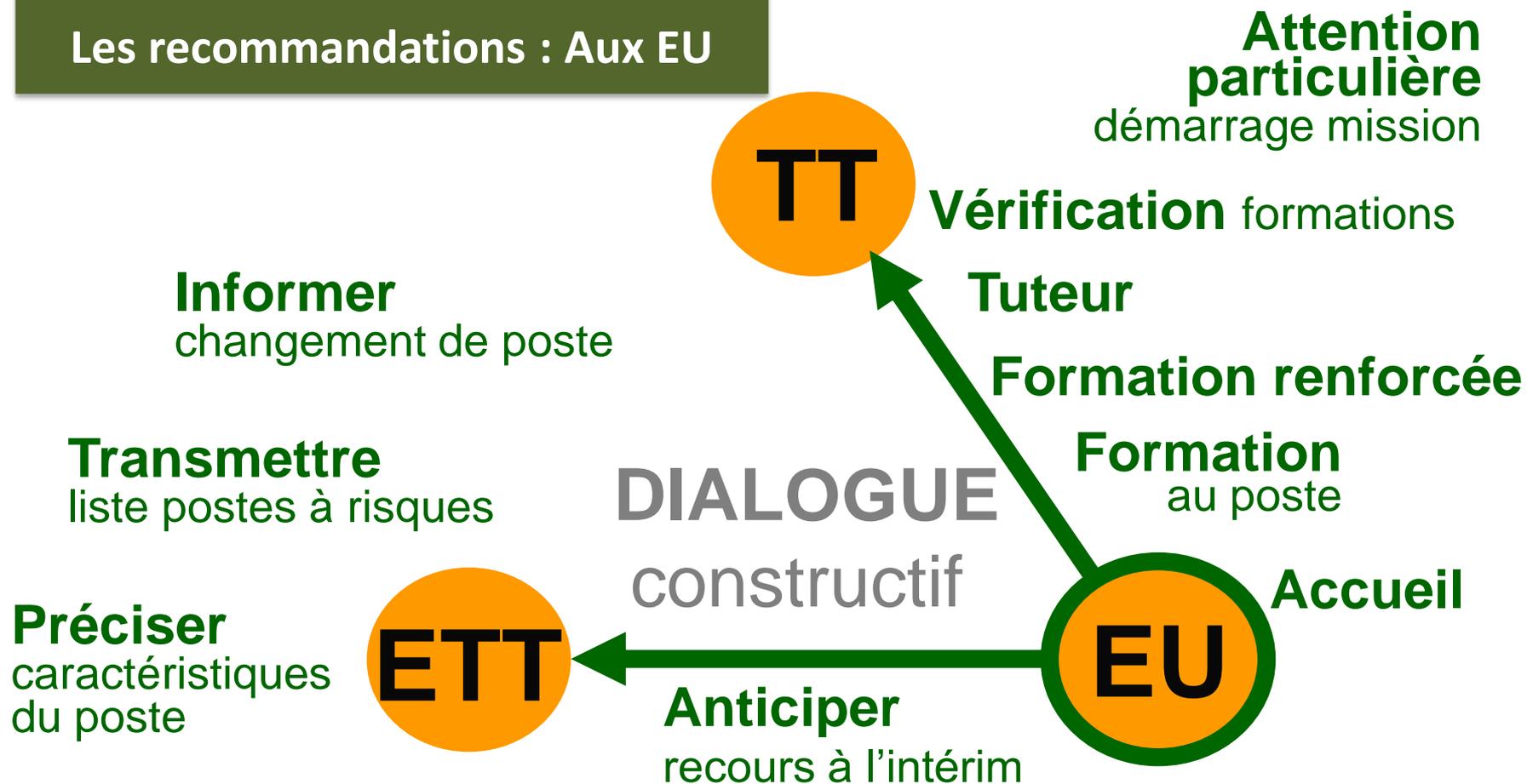
L'action nationale en 2009-2013

Les recommandations : Aux AE



L'action nationale en 2009-2013

Les recommandations : Aux EU



Bilan des actions 2009-2013

Périmètre de l'analyse AE

- 255 diagnostics effectués en agences au niveau régional entre 2009 et 2012
- Plus de 35% des agences d'emploi visitées
- Plus de 500 dossiers d'accidents du travail analysés

Bilan des actions 2009-2013

Périmètre de l'analyse EU

- 365 diagnostics effectués dans les entreprises utilisatrices au niveau régional entre 2009 et 2012
- L'échantillon visité est majoritairement constitué d'entreprises de plus de 50 salariés
- Les activités du BTP, de la chimie et de la métallurgie représentent plus des $\frac{3}{4}$ des entreprises visitées

Bilan des actions

Synthèse des axes prioritaires pour les AE et les EU

AE	AE et EU	EU
Formation des permanents	Caractéristiques des postes de travail Enquêtes AT	Gestion de la prévention Accueil et formation du TT

La situation en 2014

Evolution des pratiques AE

- La formation en S&ST des permanents des AE est en augmentation (1 ou 2 jours et 19% des formations faites par des organismes de formation conventionnés par une CARSAT).
- Dans près de 50% des agences, il était prévu de former au moins un permanent en 2014. L'objectif sera de garder cette dynamique pour 2014 et les années suivantes.
- Dans près de 80% des agences visitées, une procédure pour le recueil de la liste des postes à risques particuliers est mise en oeuvre. Cependant, la moitié des agences n'a pas prévu de fonctionnement particulier si elle ne dispose pas de cette liste.
- Dans la moitié des agences, il existe une formalisation pour au moins $\frac{3}{4}$ des postes à pourvoir. Cette formalisation a progressé mais les éléments relatifs aux risques au poste et aux mesures de prévention restent rares (formalisés pour les $\frac{3}{4}$ des postes dans 30% des agences).
- Les pratiques concernant l'analyse des AT ont très peu évolué : cela reste un point faible lié à la montée en compétence des permanents, au temps à y consacrer et parfois une fin de non recevoir des EU.

La situation en 2014

Evolution des pratiques EU

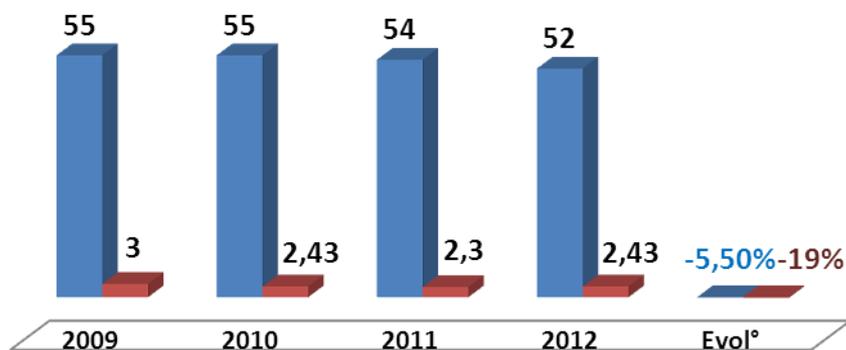
- Concernant la formalisation des postes à pourvoir, celle-ci reste très partielle avec seulement 39% des EU visités dont la plupart des postes sont formalisés avec les risques et les mesures de prévention.
- Lorsque la liste des postes à risques particuliers a été établie (dans 55% des établissements visités), des modules de formation renforcés à la sécurité existent dans 86% des cas.
- Une nette progression sur l'accueil et la formation au poste de travail est constatée.
- Peu d'amélioration sur l'analyse des AT et rarement réalisées en commun avec les AE.

Sinistralité intérim 2009-2013

Evolution de la sinistralité intérim

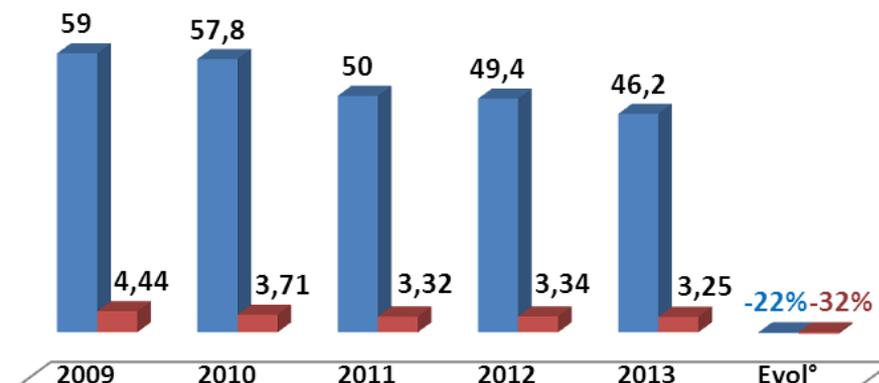
National

■ IF ■ TG



Régional

■ IF ■ TG



Effectif ETP assez stable entre 500 000 et 580 000 ETP

Conditions de travail santé sécurité

Un outil de travail pour vous aider : la fiche de liaison AE/EU sur les information utiles à l'établissement du contrat de mise à disposition

Caractéristiques de la mission :

- Poste demandé
- Profil demandé
- Durée
- Lieu exact de la mission
- Horaires journaliers
- Accueil et formation

Caractéristiques du poste :

- Détail des tâches à accomplir
- Machine(s), matériel(s), outil(s)

Risques encourus au poste de travail et mesures de prévention :

- Liste des habilitation(s), certification(s) nécessaires
- Des équipements de protection individuelle (EPI) sont-ils nécessaires pour ce poste ?
- S'agit-il d'un poste à risques particuliers pour la santé et la sécurité de l'intérimaire ? (art. L4154-2 du CT)
- Une formation renforcée à la sécurité (avec programme et formateur) est-elle prévue ?
- Cette formation renforcée sera-t-elle évaluée ?
- Une surveillance médicale par le MT de l'entreprise utilisatrice est-elle prévue ?

La fiche de liaison



- Un outil pour favoriser le dialogue/les échanges d'informations entre l'AE et l'EU, élaboré en collaboration avec PRISM'EMPLOI
- L'important, c'est le socle d'informations nécessaires à la bonne réalisation de la mission, la forme peut être adaptée/modifiée
- Idéalement remplie pour chaque poste à pourvoir par l'EU qui la transmet à son médecin du travail (SMR) et à l'AE; l'AE la transmet à son tour à son médecin du travail
- Structurée en 3 parties:
 - * caractéristiques de la mission
 - * caractéristiques du poste
 - * risques encourus au poste de travail et mesures de prévention

Conclusion

- ▶ Identifier et évaluer les postes à risques particuliers
- ▶ Communiquer à l'AE tous éléments nécessaires (liste de postes à risques particuliers, fiches de postes,...) pour mettre en relation la qualification et la compétence d'un travailleur
- ▶ S'assurer de la formation et de la qualification des travailleurs, et de l'aptitude médicale
- ▶ Organiser un processus d'intégration et d'accompagnement des travailleurs intérimaires
- ▶ Délivrer une formation renforcée à la sécurité adaptée à la réalité des tâches à effectuer, et s'assurer de leur maîtrise effective pendant la mission.



Le portail des Services de Santé au Travail des régions Paca et Corse



LE PROJET

ASST Paca-Corse : association interrégionale, créée en 2009 par les Services de Santé au Travail Interentreprises (SIST) Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse
→ **optimiser, harmoniser et mettre en commun les ressources et compétences**



Démarche participative

16 SIST prennent part au projet et
1 responsable de projet coordonne

Présanse (PREvention SANTé Sud-Est): projet commun lancé par l'ASST

→ 2012 : **création d'un site Internet** pour améliorer la connaissance des prestations assurées par les SIST et promouvoir leurs études, projets et actions

www.presanse.org

PUBLICS CIBLES ET OBJECTIFS



Publics cibles du site :

- employeurs et salariés des entreprises adhérentes,
- salariés des SSTI,
- acteurs de la Santé au Travail (régionaux et nationaux).

Objectifs pour les chefs d'entreprises adhérentes et leurs salariés :

- s'approprier la démarche de prévention
- améliorer leur connaissance des SSTI et des prestations qu'ils peuvent leur fournir,
- mieux repérer les risques professionnels.



PETIT TOUR D'HORIZON





Présanse
Prévention-Santé-Sud-Est
Association des Services de
Santé au Travail Paca-Corse

EVÈNEMENTS

Projection-débat sur le thème "Maintien dans l'emploi et maladies chroniques"

3 février 2015 - Avignon (84)

Projection de 3 films suivi d'un débat sur le thème «
Maintien dans l'emploi et maladies chroniques »

Présanse | La santé au travail | Ressources documentaires | Le réseau | Actualités | Espace Emploi | Lettre d'information | ? | ✉

Entreprises

- Recherchez votre Service de Santé au Travail
- Le suivi des salariés intérimaires
- S'informer sur le compte pénibilité
- Santé au Travail et prévention des risques professionnels : un enjeu majeur

 **Portail intérimaires**

 x

Professionnels de la Santé au Travail

- Offres d'emploi
- Ressources documentaires
- Zoom sur les métiers de la Santé au travail

 Administrateurs : accès à l'espace projet

Le réseau

Retrouvez vos interlocuteurs Santé Travail en Paca et Corse, ainsi que les coordonnées des principaux organismes nationaux.

Dernières ressources documentaires

- Boulangers pâtisseries
- Coiffeurs
- Centres de soin Addictologie

La lettre d'information

Restez informés des dernières nouveautés de la Santé au Travail : actualités, événements, ressources documentaires...

AISMT 04 - AISMT 13 - AIST 83 - AIST 84 - Ametra 06 - APST BTP 06 -
 ASTBTP 13 - CAMI 06 - Expertis - GEST 05 - GIMS 13 - GMSI 84 -
 Santé au Travail-Provence - SAT Durance Luberon - SIST Corse du Sud -
 SST Haute Corse



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

© Présanse / Offres d'emploi / Contact / Plan du site / Mentions légales / Crédits

ACTEURS ET ORGANISATION

Organisation en groupes de travail

**1 comité de pilotage
composé de 7
Directeurs** issus des
16 SIST adhérents

**1 comité éditorial
10 membres** issus
de SIST adhérents,
représentant divers
métiers : médecin
du travail, conseiller
en prévention,
infirmier,
documentaliste,
formateur, etc.

**1 réseau de
16 correspondants
(1 par SIST)**



MERCI !

Coordonnées de la Responsable de projet web et communication

Aurélie Talon
ASST Paca-Corse

a.talon@presanse.org

06 30 46 95 63



www.presanse.org

LE PORTAIL INTERIMAIRE PACA : un élément essentiel pour le suivi de la santé des salariés intérimaires de la région

- **Qu'est-ce que le Portail intérimaire ?**
Un site Internet destiné aux Agences d'Emploi.
- **Quel est son objectif ?**
Eviter des visites médicales d'embauche multiples et inutiles.
- **Comment fonctionne-t-il ?**
Il regroupe les aptitudes médicales des salariés intérimaires, au niveau de toute la région Paca.
- **Accessible via www.presanse.org et via les sites Internet des Services de Santé au Travail**

LE PORTAIL INTERIMAIRE PACA



Portail régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour le suivi médical
des salariés intérimaires

Mardi 08 Avril 2014 - 14:38.42

[Mot de passe](#) | [Déconnexion](#)

Accueil

Mon Compte

Rechercher

**Bienvenue sur le site de consultation
du fichier commun des avis d'aptitude des salariés intérimaires**

*Fichier mis en ligne conformément aux dispositions des articles D.4625-3 et D.4625-17 et D.4625-18.
Conforme à l'arrêté du 14 octobre 1991 et à son annexe.*

L'accès de ce site est réservé aux Services interentreprises de santé au travail
contribuant à l'alimentation du fichier et aux agences de travail temporaire adhérant à ces Services.

- > Pour accéder au fichier commun, saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur connexion.
- > Pour télécharger le guide de l'utilisateur, cliquez [ici](#).

Page d'accueil du portail intérimaire : votre identifiant et votre mot de passe doivent vous être délivrés par votre Service de Santé au Travail

LE PORTAIL INTERIMAIRE

Recherche de salarié intérimaire

Cet écran vous permet de rechercher un salarié intérimaire selon 4 critères.
La saisie du nom est obligatoire.
Les autres champs servent à affiner votre recherche.



Nom *

Prénom

Sexe

Date Naissance

Rechercher

Annuler

Fenêtre de recherche

LE PORTAIL INTERIMAIRE

Résultats de votre recherche

Nom de naissance	Nom marital	Prénom	Date de Naissance
DUPONT			1
DUPONT			0
DUPONT			2
DUPONT			2
DUPONT			1
DUPONT			0
DUPONT			0
DUPONT			1
DUPONT			2
DUPONT			2

Accueil

Imprimer

Recherche

Date Visite	Nom Service
24/01/2013	AISMT 13

L'entreprise de travail temporaire doit s'assurer auprès du salarié qu'aucune inaptitude n'a été reconnue depuis la visite apparaissant au fichier.

Identité né(e) le

Service

Date de visite

Médecin

Emploi 1

Centre de visite

Emploi 2

Téléphone : 0490473061

Emploi 3

Résultats de la recherche – vous retrouverez :

- les postes (maximum 3) pour lesquels le salarié a été déclaré apte,
- les coordonnées du Service de Santé au Travail ayant délivré cette aptitude.

LE PORTAIL INTERIMAIRE : à savoir

Le portail mentionne les emplois pour lesquels le salarié a été reconnu apte.

Il appartient à l'agence d'emploi :

1- de se faire présenter la fiche d'aptitude éditée à cette occasion, et de la transmettre à son Médecin du Travail.

2- de s'informer auprès du salarié qu'aucune inaptitude n'a été prononcée depuis cette dernière visite.

LE PORTAIL INTERIMAIRE : à savoir

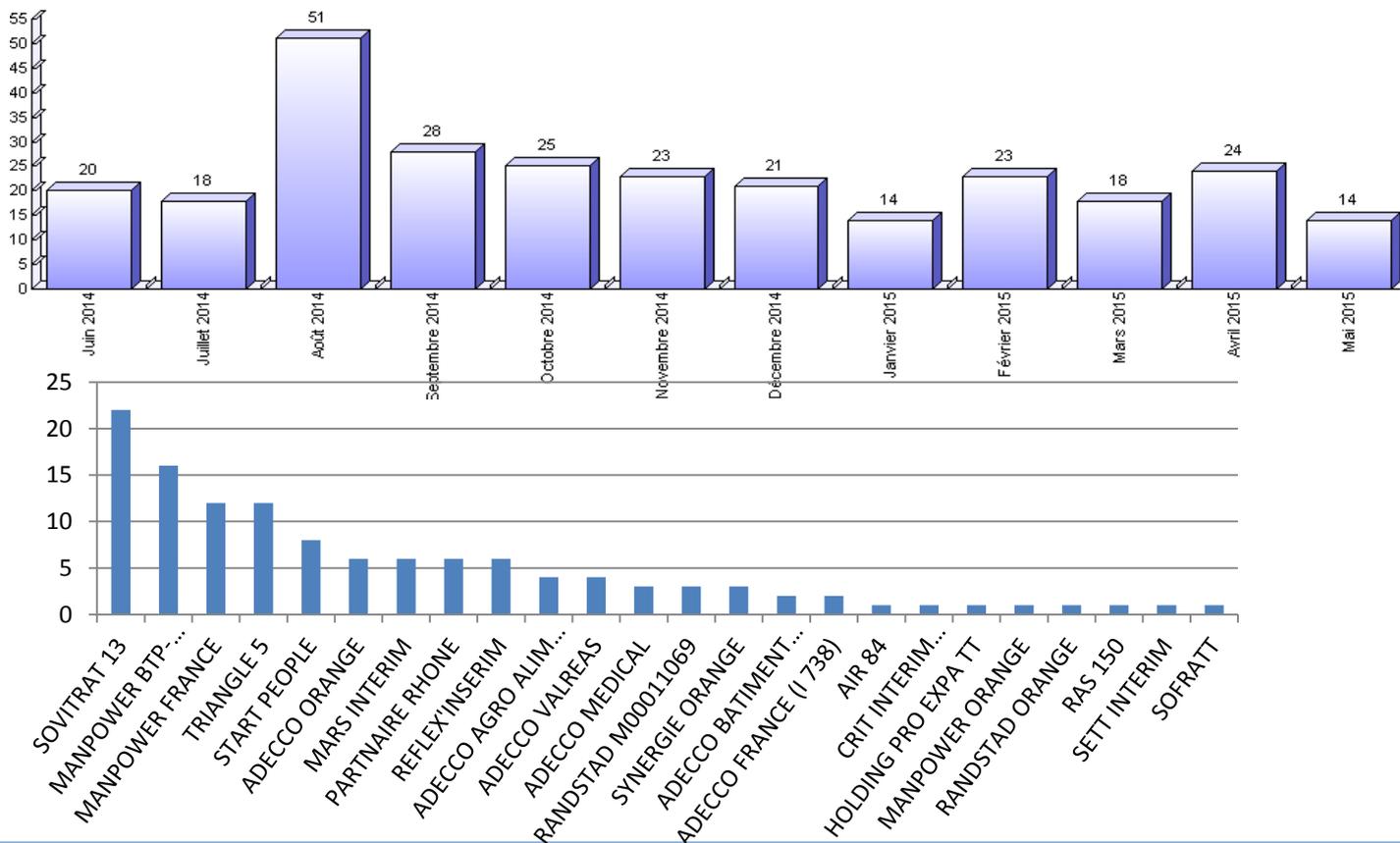
Pour bénéficier d'une dispense de visite médicale d'embauche (article R 4625-10 du Code du travail) :

- Il faut que le nouvel emploi soit identique avec les mêmes risques d'exposition, et qu'il n'y ait pas lieu de mettre en place une surveillance médicale renforcée (SMR).
- Il faut également qu'aucune inaptitude n'ait été reconnue au cours des 24 derniers mois, ou qu'aucune inaptitude n'ait été reconnue au cours des 12 derniers mois en cas de changement d'agence d'emploi.

UTILISATION DU PORTAIL INTERIMAIRE

AIST 84 : 82 agences d'emploi
4 496 visites médicales

Nombre de connexion total par mois



Santé et Sécurité des salariés intérimaires : relations entre les entreprises utilisatrices, les agences d'emploi et leurs services de santé au travail

Dr Catherine DIDIER-MARSAC

Médecin coordinateur en santé au travail

M. Jean-Luc MAUBERT

Responsable Régional Prévention Sécurité